

Pourquoi l'Église catholique n'ordonne-t-elle pas de femmes prêtres ?

Selon le code de droit canonique de 1983 : « *seul un homme baptisé reçoit valablement l'ordination sacrée* ».

Voici une précision du pape **Jean-Paul II** : « *l'ordination sacerdotale, par laquelle est transmise la charge, confiée par le Christ à ses Apôtres, d'enseigner, de sanctifier et de gouverner les fidèles, a toujours été, dans l'Église catholique depuis l'origine, exclusivement réservée à des hommes* ».

Dans son livre *Lumière du monde*, le Pape **Benoît XVI** a abordé cette question en ces termes : « *L'Église n'a en aucune manière le pouvoir d'ordonner des femmes* ».

Et pourtant, des ordinations se font :

Ludmila Javorová a reçu une ordination sacerdotale par l'évêque catholique de Brno, Felix Maria Davídek,

Le 12 juillet **2002**, sept femmes de nationalité autrichienne, allemande et américaine ont reçu l'ordination sacerdotale par Romulo Braschi, évêque de l'Église catholique apostolique charismatique de Jésus Roi, Église issue de l'Église vieille-catholique. Il s'agit de : Christine Mayr-Lumetzberger, Adelinde Theresia Roitinger, Gisela Forster, Iris Müller, Ida Raming, Pia Brunner et Angela White.

Le 2 juillet **2005**, Geneviève Beney a été ordonnée à Lyon, France. Cette ordination n'est pas reconnue par l'Église catholique et a donné lieu à un communiqué du cardinal Barbarin.

Le 25 juillet **2005**, sur le Saint-Laurent, Canada, les évêques Gisela Forster et Marie-Christine Mayr-Lumetzberger, ont ordonné quatre femmes prêtres et cinq femmes diaques. Il s'agit de sept Américaines, une Allemande et une Canadienne qui ont répondu à l'appel des deux évêques. La décision de naviguer entre le Canada et les États-Unis est symbolique et illustre la précarité de la situation des femmes au sein de l'Église. Cette décision de naviguer sur ce fleuve leur a permis de se soustraire à la juridiction de l'archidiocèse canadien de Kingston et à celle du diocèse américain d'Ogdensburg. Le Vatican a édicté un décret annonçant une excommunication immédiate et automatique des femmes prêtres ainsi que des évêques les ayant ordonnées.

En décembre **2010**, la Colombienne Olga Lucia a été ordonnée prêtre à Sarasota, États-Unis.

Un article du Monde de septembre **2013** estime à 99 le nombre de femmes catholiques ordonnées prêtres. Un « acte de foi » pour ces dissidentes que l'Église a excommuniées.

Et malgré ces excommunications, le mouvement continue.

Le cardinal O'Malley, archevêque de Boston, le 16 novembre **2014** sur la chaîne américaine CBS, a lancé : « *Si je devais fonder une Église, j'adorerais qu'il y ait des femmes prêtres* ».

Georgia Walker, 67 ans, a été ordonnée prêtre samedi 3 janvier **2015** dans le Kansas, rapporte la version anglophone du Huffington Post : « *Je cherche simplement à répondre à l'appel prophétique et à faire avancer l'Église* ».

Et elle précise : « *Ce que peut me faire l'Église officielle n'a aucune importance elle ne peut pas m'enlever mon baptême ni mon appel à devenir prêtre. Tout ce qu'elle peut me faire, c'est de me refuser ses sacrements. Quant à moi, je suis maintenant prêtre, je peux délivrer ces sacrements.* »

**Les instances officielles de l'Église catholique continuent
à ne pas reconnaître ces ordinations.
Mais pour combien de temps !
Leur seul arme étant ... l'excommunication.**